

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Présents :

BESLON Laurent	HERMON Jean-Pierre
DE SAINT JORES Sylvain	HOREL Jacques
DEDIEU Alain	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline	LARCHER Hélène
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique	LEBRETON Sébastien
FOULON Franck	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel
	RICHARD Jocelyne

Absents

.....
.....

Pouvoirs

.....
.....

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	23	23	23

_Approbation des comptes- rendu des conseils municipaux du 6 octobre 2020

Observations :
.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

1) Domaine public : transfert de propriété des abords du collège Raymond Queneau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Projet de délibération

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du code de l'éducation

Vu les dispositions des lois n°83-8 du 7 janvier 1983 et n°83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2013 portant sur le transfert de la parcelle AD 21 ;

Vu la délibération de la communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire du 3 décembre 2013 portant sur le transfert de la parcelle AD 21 ;

Vu la délibération CP 2020-04-10.1-19 du 10 avril 2020 de la commission permanente du conseil départemental de la Manche portant notamment sur le transfert de propriété du collège «Raymond Queneau» situé à Tessy-Bocage

En vertu des dispositions de l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, les ensembles immobiliers constituant les collèges ont été mis à disposition du département dans le cadre d'un procès-verbal signé entre l'Etat, le Département et la collectivité propriétaire.

C'est le cas notamment du collège «Raymond Queneau» situé sur la commune de Tessy-Bocage pour lequel un procès-verbal a été signé le 12 juin 1985 entre l'Etat, le Département et le propriétaire, à savoir le Syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège de Tessy. Cette mise à disposition a été formalisée sur les parcelles AD 21 et 22.

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 1992, la communauté de communes du canton de Tessy est créée entraînant notamment la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège de Tessy. Suivant acte de transfert en date du 12 décembre 2013, la commune de Tessy acquiert de la communauté de communes du canton de Tessy la parcelle AD 21.

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2013, la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo est créée à compter du 1er janvier 2014, entraînant notamment la dissolution de la communauté de communes du canton de Tessy.

L'article L.213-3 du code de l'éducation prévoit que les « biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires ».

Aussi, par délibération du 10 avril 2020 le Département a donné son accord sur le transfert à son profit du collège « Raymond Queneau » situé sur la commune de Tessy-Bocage. Le transfert de propriété entre SaintLo Agglo et le Département porte sur la parcelle AD 22.

Lors de l'intervention du géomètre en présence de Monsieur le Maire, le 13 mai 2020, il a été constaté qu'une partie de la parcelle AD 22 est intégrée à l'accès au parking communal (parcelle AD 21), conformément au plan joint et qui représente 121 m².

Il est donc proposé un transfert à titre gracieux de ladite parcelle au profit de la commune.

Il n'apparaît pas nécessaire de déclasser au préalable cette emprise dans la mesure où la cession est réalisée entre personnes publiques et qu'elle est destinée à l'exercice des compétences de la commune.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif rédigé par les services du Département, dans le cadre du transfert de propriété du collège, lequel prend également en charge les frais engendrés par l'intervention du géomètre pour pouvoir formaliser correctement ce transfert. Il sera également intégré audit acte le transfert de la parcelle AD 21 qui, en 2013, n'a pas fait l'objet d'une publication au service de publicité foncière compétent.

En conséquence, au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à :

- autoriser le transfert de propriété entre le Département de la Manche et la commune de Tessy d'une partie de la parcelle AD 22 représentant une partie de l'accès au parking communal ;
- autoriser la régularisation de publicité foncière du transfert de propriété portant sur la parcelle AD 21 ;
- autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces procédures Compte tenu des éléments d'information fournis, **Le conseil municipal :**
- **autorise le transfert de propriété entre le Département de la Manche et la commune de Tessy d'une partie de la parcelle AD 22 représentant une partie de l'accès au parking communal ;**
- **autorise la régularisation de publicité foncière du transfert de propriété portant sur la parcelle AD 21 ;**
- **autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces procédures**

Observations :

Il s'agit d'une régularisation demandée par le département

Le Conseil est pour à l'unanimité.....

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions : 1
------------------	-----------------	------------------------

2) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

Décision modificative C'est une modification sur le chapitre 12 « personnel communal ». Il a été budgétisé 128 000 € jusqu'au 31 décembre. Or, il manque 15 000 € pour agents ayant travaillé pendant le covid et l'emploi du CDD sur le collège (mise à disposition). Cette somme sera prise sur un compte sur approvisionné.

Observations :

.....

Pour : 22	Contre :	Abstentions : 1
------------------	-----------------	------------------------

3) Projets éligibles de l'Etat - délibérations

Rapporteur : Jocelyne Richard

Suite à la visite du préfet et du sous-préfet, des subventions Etat pourraient être distribuées pour bâtiments scolaires.

Pour le moment, ce n'est qu'une trame.

- Travaux de rénovation thermique et transition énergétique sur l'école primaire « Jacques Bulot »:

Changement de menuiserie et réfection de couverture pour renforcer isolation des combles perdus - commune historique de Tessy-sur-Vire

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	136 877.31	74%
CEE	10 937.05	6%
Sous-total 1 subventions publiques		
Maître d’ouvrage 20% au minimum	37 154.99	20 %
Sous-total 2 Maître d’ouvrage		
TOTAL*	184 969.35	100 %

Observations :

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- Changement de menuiserie - commune historique de Pont-Farcy

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	9 760	80%
Sous-total 1 subventions publiques		
Maître d’ouvrage 20% au minimum	2 440	20 %
Sous-total 2 Maître d’ouvrage		
TOTAL*	12 00	100

Observations :

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- Isolation du pôle des solidarités (Espace France Services et Agence postale communale)

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	4 491.71	30 %
Sous-total 1 subventions publiques	4 491.71	30 %
Maître d’ouvrage 20% au minimum	10 480.66	70%
Sous-total 2 Maître d’ouvrage	10 480.66	70%
TOTAL*	14 972.38	100%

Observations :

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- Rénovation thermique et sonore de la salle des fêtes de Tessy sur vire. *En attente du retour du maître d’oeuvre*

Financement	Montant HT	Taux
Département de la Manche Contrat de pôle de services	96 260.25	28 %
Etat – DETR	171 893.30	50 %
Sous-total 1 subventions publiques	268 153.55	78 %
Maître d’ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	75 633.05	22%
Sous-total 2 Maître d’ouvrage	75 633.05	22%
TOTAL*	343 786.60	100 %

Observations :

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

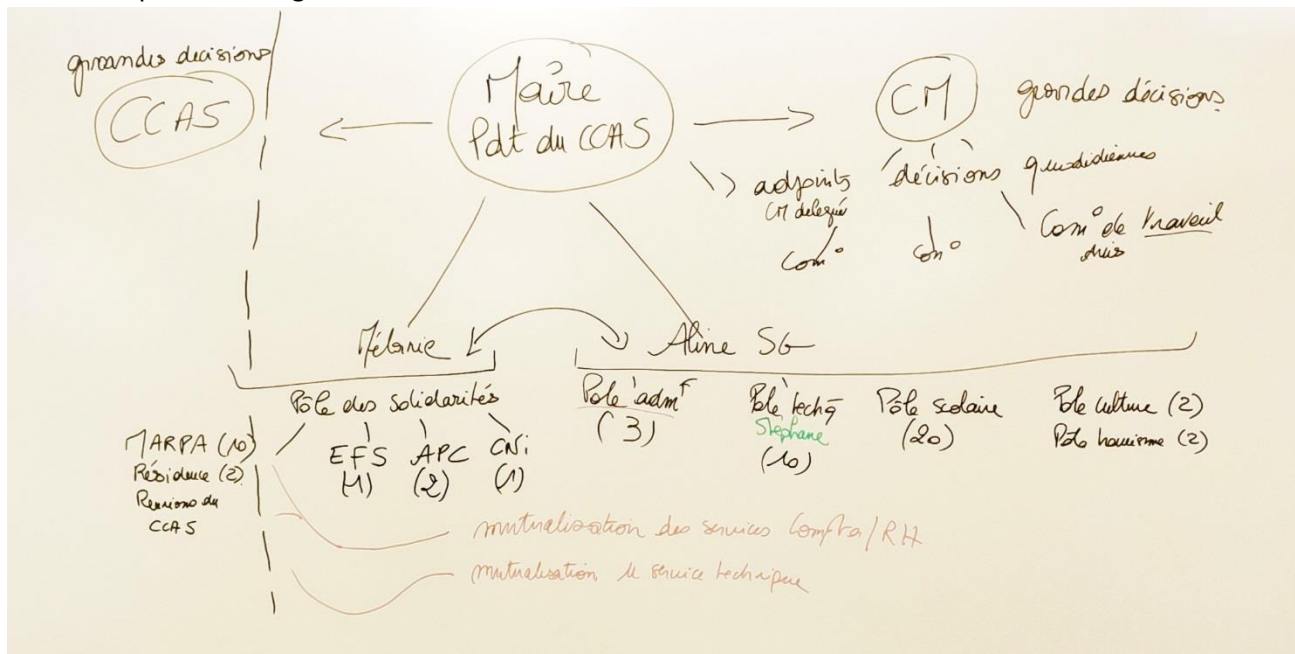
4) Personnel communal : mouvement

Rapporteur : Catherine Desmonts

2 mouvements de personnel depuis le dernier conseil : embauche de Virginie Simon en remplacement de Véronique, éligible CAE (aux écoles) et de Mélissa Grimaldi au collège (2 h par jour demandées par le collège pour temps du midi et plonge) en CDD.

Les entretiens pour le personnel de la MARPA sont programmés les 5,6 et 7 novembre.

Aline nous présente l'organisation des services de la commune et du CCAS.



5) Marché public : attribution « Programme voirie »

Rapporteur : Jacques Horel

Conclusion du rapport du Cd50, maître d'œuvre et chargé de l'analyse des offres.

L'estimation du département est de 289 000 €.

Il y a eu 7 offres. L'entreprise Jones TP, avec un montant de 138 570 € TTC est la mieux disante. Le département s'est inquiété de cette offre et a demandé à l'entreprise Jones de confirmer ses prix. Ce qui a été fait.

C'est un marché passé pour 4 ans, révisable chaque année.

Observations Attribution du marché à l'entreprise Jones

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6) Travaux : effacement ligne HT au-dessus du camping de Pont-Farcy

Rapporteur : Monsieur le Maire

Observations :

Les travaux sont pris en charge par Enedis . Pour le moment, il n'y a pas de date.

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7) Enquête publique : avis à donner

Rapporteur : Jacques Horel

Dossier présenté par l'EARL du Hamel Valois pour l'extension d'un élevage laitier et la révision du plan d'épandage

Observations : L'avis de la commune est demandé en raison de l'épandage sur la commune de Fervaches (fumier)

.....

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8) Informations

- **Dispositif de recueil des CNI/passeports**

Installation / personnel Pour le moment, nous n'avons pas de date.

- **Moyen de paiement pour les factures**

- Dispositif datamatrix (paiement bureau de tabac)
- www.tipi.budget.gouv.fr (paiement en ligne)

10) Dates à retenir

Conseil municipal : **mardi 1^{er} décembre**

Commission personnel communal : **10 novembre 18 h 30**

Commission des finances (*charges, tarifs communaux...*) : **24 novembre 20 h**

11) - Questions diverses

- Laurent demande l'avis du conseil pour la couleur des panneaux directionnels. Après réflexion, ils seront avec des poteaux gris, des lettres foncées sur panneaux écus.
- Mélanie présente la convention 2020-2023 passée entre ville en scènes/commune. Celle-ci sera signée par M le Maire et envoyée à l'agglo.
- Le défibrillateur de la MARPA est accessible. Il serait utile de faire une démonstration auprès du conseil municipal. Sébastien peut s'en charger.
- M. le Maire souhaite qu'une mini-commission « une naissance, un arbre » soit créée. Les membres de cette commission sont : M. le Maire, Franck, Sébastien, Jean-Pierre, Emilie et Catherine.
- M. le Maire présente un topo sur les frelons asiatiques.
- Denis Laveille demande s'il faut toujours les détruire ? Oui
- M. le Maire fait part des remerciements reçus par l'association, « reflets d'un instant » pour la subvention allouée.
- M. le Maire informe de la visite de l'association « Pistil » de Sartilly qui souhaite faire vivre le mur à abeilles de Tessy (ex : fabrication de ruches en pailles, formation cueillette essais...). Le conseil municipal est d'accord, une subvention pourrait être allouée plus tard.

- Sébastien demande où en sont les devis pour les réserves incendies. Aline précise qu'elle va répondre prochainement.
- Jocelyne donne des informations sur le PLUI : première réunion avec St Lô agglo, le 23 novembre pour présentation du plan de zonage.
- M. le Maire informe que la microcentrale de Tessy va être détruite et que le canal amont/aval sera comblé. Réunion, le 17 décembre.
- Travaux passages piétons : Signature a modifié son offre avec un devis de 2 875 € HT. Le conseil accepte le devis.

Fin de la séance : 22 h 10